N°2023-06-22-037

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 juin 2023

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.2 – Recherche, valorisation & innovation

2.2.2 Dispositif de Bourses d'Accueil pour Chercheur Invité (BACI) Institut d'Acoustique - Graduate School, pour l'année civile 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 28 voix pour et 0 voix contre la Dispositif de Bourses d'Accueil pour Chercheur Invité (BACI) Institut d'Acoustique - Graduate School, pour l'année civile 2024. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 26 juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Institut d'Acoustique Graduate School
Le Mans Université

Dispositif de Bourses d'Accueil pour Chercheur Invité (BACI) Institut d'Acoustique – Graduate School

Objectif de l'aide

Le dispositif de Bourse d'Accueil pour Chercheur Invité (ci-après désigné BACI) de l'Institut d'Acoustique – Graduate School (ci-après désigné IAGS) consiste à offrir un soutien financier aux chercheurs invités (ci-après désigné par Chercheur ou Chercheurs).

Ce dispositif remplace le dispositif de bourses d'accueil octroyées à des chercheurs invités dans le cadre du Hub acoustique, programme Le Mans Acoustique.

Ce Hub acoustique est repris par l'IAGS. L'objectif est de faire de l'IAGS une plateforme internationale permettant une collaboration entre les chercheurs en acoustique du monde entier. Véritable lieu de résidence pour chercheurs, le Hub Acoustique se veut « la Villa Medicis de l'acoustique », le lieu où se connectent les talents. De telles collaborations dans la durée peuvent permettre d'offrir des financements à des étudiants en doctorats ou en post-doctorats.

Dans ce cadre, des Chercheurs en acoustique, choisis pour leurs thématiques de recherche à forts impacts et enjeux sociétaux, en lien avec les thématiques de recherche propres du laboratoire d'acoustique de l'Université du Mans (ci-après désigné LAUM) sont invités par l'IAGS pour des séjours répétés allant de 3 semaines à 3 mois.

Durée du dispositif

Année civile 2024.

Fonds à attribuer pour cette aide

Un budget de 500 000,00€ réparti entre les centres financiers suivants :

- UB913EU (PIA EUR Institut d'Acoustique – Graduate School)
- UB901REIAMRE, UB909REIAMRE (LAUM)
- UB901PEACO (DAUM)

Personnes concernées

Le dispositif BACI est destiné aux chercheurs invités par l'IAGS.

Modalités de sélection

Les critères de sélection reposent sur l'excellence académique du Chercheur (CV, thématiques de recherche) et sur la cohérence de la collaboration au regard des thématiques de recherche propres au LAUM.

Tout membre de l'IAGS peut proposer d'accueillir un Chercheur en adressant cette demande au Comité de direction de l'IAGS. Cette demande doit contenir le Curriculum Vitae du Chercheur, la durée de la mobilité envisagée ainsi qu'une description d'une page du projet de recherche envisagé. Le Comité de direction devra se prononcer sur cette demande. S'il la valide, il fixera la durée de la mobilité ainsi que le statut du Chercheur (Taux 1 ou Taux 2). La validation de la candidature par le Comité de direction donnera lieu à une lettre d'invitation signée du Directeur de l'IAGS ou toute personne ayant délégation.

Le versement de cette BACI donnera lieu à l'établissement pour chaque Chercheur d'une convention attributive.

Montant de la bourse

Les modalités de calcul de la BACI sont définies dans le document joint en annexe. La bourse comporte deux volets : le versement d'un forfait mobilité dont le montant dépend de la zone géographique d'origine du Chercheur et un forfait journalier qui dépend du statut du Chercheur préalablement déterminé par le Comité de direction de l'Institut d'Acoustique.

Modalités de versement

Le paiement de la BACI se fera sur présentation d'une attestation de présence signée par le Chercheur et le Directeur de l'IAGS ou toute personne ayant délégation à la fin de la mobilité.

Il sera effectué par virement bancaire sur un compte en euros (recommandé) par l'Agence comptable de l'Université. Si le compte est hors zone Euro, le chercheur devra assurer auprès de l'établissement bancaire teneur de son compte, que ce dernier accepte les virements provenant de la zone Euro. Si des frais de change et des commissions sont appliqués, ils seront à la charge des Chercheurs et viendront en déduction du montant versé.

Le calendrier de versement de bourse qui sera repris dans la convention liant le Chercheur à l'établissement est le suivant :

- Un premier versement de 70% de la bourse sous 30 jours à compter de la signature de le convention susvisée ;

- Les 30% restant à l'issue de la mobilité.

****

ANNEXE AU DISPOSITIF DE BOURSE D'ACCUEIL POUR CHERCHEURS INVITES - B.A.C.I

Ce dispositif a vocation à permettre d'accueillir des chercheurs de haut niveau de façon simple et souple, pour des séjours répétés allant de 3 semaines à 3 mois. Le but de ces séjours est d'amorcer des collaborations durables permettant de développer le réseau international du LAUM.

Ce dispositif est composé de deux parties :
- Un forfait mobilité de base
- Un forfait journalier qui dépend du statut du chercheur déterminé par le Comité de Direction de l'IAGS

Forfait mobilité			
Zone Géographique	ZONE 1 Europe	ZONE 2 Afrique - Moyen-Orient - Asie	ZONE 3 Amérique - Océanie
Montant du forfait déplacements	€ 1 000,00	€ 2 200,00	€ 3 400,00

Forfait mobilité de base :

Le forfait mobilité diffère en fonction de la zone de provenance du chercheur invité.
A ce titre, nous avons fait le choix de procéder à un découpage en 3 zones définies dans le tableau.

Forfait journalier	
Taux 1	€ 100,00 par jour
Taux 2	€ 130,00 par jour

Forfait journalier :

Le forfait journalier complète le forfait mobilité de base.
Deux niveaux ont été établis, en fonction du statu du chercheur.